

CONDITIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES (CTG)

1 INTRODUCTION

EUROCOLOR Sp. z o. o. (ci-après dénommée "EC") s'efforce de fournir à ses Clients des produits de haute qualité et des paramètres technologiques conformes aux tendances actuelles du marché de la menuiserie (avec un accent particulier sur les solutions de conception innovantes et les produits d'économie d'énergie requis dans les bâtiments modernes) et aux réglementations légales en vigueur dans les pays d'opération de l'Union européenne et dans le monde entier. Ce document (**GTC**) a été créé afin d'unifier et de définir les exigences relatives aux produits du fabricant EUROCOLOR Sp. z o.o. Il comprend tous les paramètres de qualité définis qui peuvent être obtenus dans le cadre de la technologie utilisée par EC et constitue d'un lien contraignant à toutes les offres commerciales, devis et confirmations de commande.

En raison de la nature de la production en série, des éventuelles exigences qualitatives et technologiques ainsi que les niveaux de propriété plus élevés (au-delà de ceux déclarés et spécifiés dans ce document) doivent être spécifiés par le client au stade du devis (pour la sélection de la technologie appropriée) ou au plus tard avant le début de la production. EC se réserve le droit de ne pas accepter d'éventuelles réclamations à une date ultérieure.

2 NORMES EUROPÉENNES

2.1 Normes de produits - performances de base

Les propriétés essentielles déclarées des produits sont déterminées sur la base des normes européennes de produits définies ci-dessous, chacune de ces normes définissant les essais connexes, les normes de classification et la terminologie requise pour le produit. Les documents émis par le fabricant de la EC font référence aux normes principales et/ou composantes.

Dans le cas d'exigences autres que celles figurant dans les normes suivantes ou définies différemment, une demande précise est requise (avec les normes/réglementations mentionnées et les niveaux d'exigence) - au stade de la préparation de devis, il est possible de vérifier les possibilités éventuelles.

Les normes européennes actuellement en vigueur pour les produits fabriqués par EUROCOLOR Sp. z o.o. sont les suivantes :

- A.** pour les fenêtres, portes-fenêtres (y compris PSK et HS) et portes extérieures, sans résistance au feu (PVC et aluminium):- **EN 14351-1:2006+A1:2010** - Norme de produit,
- B.** pour les volets roulants (volets roulants extérieurs) et des volets battants (PVC et aluminium) : - **EN 13659:2004+A1:2008** - Exigences,
- C.** pour les portes sectionnelles : - **EN 13241+ A2:2016** - Norme de produit.
- D.** pour les moustiquaires (stores extérieurs et auvents) - **EN 13561** - Exigences.

2.2 Normes connectés - Critères d'évaluation de l'aspect visuel

Les normes de produits susmentionnées ne répondent pas directement aux principales exigences de certains clients en matière d'aspect visuel. Le fabricant EC communautaire transfère les exigences des normes relatives aux matières premières dans le cadre de ses exigences de qualité (le produit final ne doit pas être plus performant que les matières premières qui le composent) :

- A.** Profilés en PVC (blancs, plaqués, peints, autres) - **EN 12608:2003** - Classification et exigences,
- B.** Profilés et plaques en aluminium revêtus par poudre - Critères d'acceptation Qualicoat 2012 (éléments anodisés -Qualanod 2010),
- C.** Vitrages (transparents, mat et ornementaux, autres) - **EN 1279-5** - Évaluation de la conformité des produits,
- D.** Panneaux de porte garage - **EN 10169 / EN 10327** - Critères d'acceptation pour les feuilles revêtues de PVC / feuilles peintes en polyester.

✓ NOTE

Les aspects qui ne sont pas directement liés à la fonction du vitrage, tels que l'alignement et le cintrage des intercalaires et leur rectitude, ne sont pas évalués par rapport à la qualité. Les bords du verre sont ébréchés en raison du processus de coupe et ne constituent pas un défaut.

E. autres éléments non énumérés ci-dessus - évaluation à la lumière du jour, à l'œil nu, à une distance de 1 m (transfert de la norme relative aux profilés en PVC).

3 EXIGENCES TECHNOLOGIQUES

3.1 Matériaux utilisés

La technologie EC incluse dans les programmes utilisés pour la préparation des offres et la production est basée sur les catalogues des fournisseurs de systèmes et de composants individuels - elle permet toutefois l'interchangeabilité d'éléments comparables fabriqués par des fournisseurs renommés et les simplifications nécessaires dues au processus technologique (machines, organisation de la production, etc.)

Le critère d'évaluation de la conformité du produit et des éléments utilisés avec la technologie est la comparaison du produit avec la confirmation de la commande (imprimé Stolcad, programmes des fournisseurs de profilés en aluminium, autres). En raison de l'évolution de la technologie, seule la conformité avec la version du programme dans lequel la commande a été créée est soumise à évaluation.

3.2 Tolérances de production

3.2.1 Tolérances dimensionnelles :

- **dimensions de la longueur et de la largeur des cadres dormants et ouvrants (par rapport aux dimensions nominales) : ± 2 mm** (pour les éléments non rectangulaires ± 3 mm), mesurés avec une jauge linéaire efficace (moyenne de trois mesures à des endroits différents),
- **différence de diagonale : différence diagonale : ± 2 mm**, mesurée à l'aide d'une règle linéaire efficace,
- **longueur du meneau/de la nervure : ± 2 mm**, mesurée à l'aide d'une règle linéaire efficace, sur la partie intérieure (opposée à la feuillure).

3.2.2 Joints et raccords :

- jointure meneau/ouvrant avec cadre/ouvrant (tolérance d'affleurement) : max. 1 mm (plan transversal) - visuellement / vérifié avec un étrier,
- adhérence sur les parties extérieures et intérieures de la fenêtre : max. 0,5 mm (vérifié avec une jauge d'écartement), uniformément sur toute la surface de contact du profilé (visuellement),
- joint d'angle des parclozes : uniforme et esthétique (visuellement), en cas de doute - vérifié avec une jauge d'écartement (0,1 mm),
- dédouanement : résulte de la quincaillerie employée. Il y a anomalie si, malgré l'ajustement de la fenêtre, les éléments de quincaillerie s'accrochent l'un à l'autre et/ou au cadre du châssis/de la porte (en cas d'installation correcte).

3.2.3 Ouvertures technologiques (drains, événements, trous pour ventilateurs) :

- les ouvertures technologiques doivent être situées conformément à la technologie, leur forme n'est pas soumise à une évaluation esthétique (après l'installation de la fenêtre, elles sont recouvertes d'un élément, de bouchons ou sont situées dans le mur) - le critère de base pour leur évaluation est leur perméabilité (drains) et la profondeur du fraisage.

3.2.4 Rectitude, verticale et horizontale :

- Les profilés en PVC sont un matériau élastique. Leur dilatation thermique est un phénomène naturel. La rectitude et l'alignement vertical/horizontal ne doivent pas être mesurés - le critère de base pour l'évaluation d'une fenêtre est son étanchéité et son bon fonctionnement (après une installation et un réglage corrects). Il est encore moins conseillé de vérifier ces paramètres sur une fenêtre non installée.

3.2.5 Ferrures - disposition et nombre de composants. Le positionnement et la quantité des composants de la quincaillerie dépendent du fournisseur de la quincaillerie

- la tolérance pour le positionnement des gâches et des loquets est de ± 2 mm par rapport au schéma de la quincaillerie (ceci s'applique également au positionnement mutuel des loquets sur l'ouvrant et le dormant). Les ferrures (par exemple les espagnolettes), en raison de leur caractère universel, peuvent comporter des éléments de verrouillage ou d'autres éléments qui ne sont pas utilisés dans la technologie en question - leur présence dans le produit n'indique pas un défaut et ne peut servir de base à une réclamation,
- la couleur et la brillance des éléments de ferrures voisins peuvent varier - cela ne constitue pas un défaut du produit.

3.3 L'Esthétique

LA FEUILLE DE PROTECTION - la feuille de protection protège le profilé pendant la production, le transport et l'installation de la fenêtre à son lieu de destination. Son état, sa couleur et les éventuels dommages/salissures ne font pas l'objet d'une évaluation d'acceptation et ne constituent pas un motif de retour du produit/de réclamation.

SALISSURES DU PRODUIT - LES DOMMAGES CAUSES PAR DES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES (poussière, boue, etc.) à tous les stades jusqu'à l'installation sont autorisés, à l'exception des salissures à caractère permanent, telles que l'asphalte, le mortier, etc.

LE PRODUIT DE CONSTRUCTION DOIT ÊTRE LAVÉ APRÈS L'INSTALLATION POUR QUE LES DOMMAGES NE CAUSENT PAS DE PROBLÈMES D'ESTHÉTIQUE ET NE PERTURBENT PAS LE FONCTIONNEMENT DE LA FENÊTRE (quincaillerie). Les salissures ou écoulements entre le verre et le joint de vitrage ne constituent pas un défaut (le raccordement entre le joint et le verre n'est pas conçu pour être étanche à 100 %). Dommages et rayures mineures - dans un produit de construction tel que la menuiserie, les dommages et rayures mineures qui ne sont pas visibles à une distance de 1 m sont acceptables. **L'absence totale d'évaluation esthétique concerne les parties du produit qui sont invisibles au moment de la fermeture (par exemple, les parties internes du cadre) et les éléments qui servent à la fixation dans la construction du bâtiment (périmètre extérieur de la fenêtre).**

RAYURES, BOSSES - Des petits creux peuvent apparaître sur des produits recouverts avec une feuille lisse, (par exemple sur les parclose, à cause d'un marteau à vitrer) - s'ils ne sont pas visibles à une distance de 1 m, ils ne constituent pas un défaut. Les corrections du profilé ou de placage effectuées de manière technologique (crayon, cire, cantenfix, cosmofen) tout en conservant l'esthétique et l'invisibilité à une distance de 1 m sont autorisées et ne constituent pas un défaut du produit.

TRAITEMENT DES COINS - Un léger écaillage du placage au niveau du traitement de l'angle est admissible tant qu'il n'est pas associé à un décollement d'une plus grande surface du placage, qui peut s'accroître au cours de l'utilisation. La sous-couche de l'angle peut chevaucher légèrement le placage (en particulier sur les joints étroits).

3.4 Le fonctionnement des produits

FENÊTRES ET PORTES (PVC ET ALU) Y COMPRIS HS, PSK ET FIGURES :

- le fonctionnement du produit doit être vérifié après l'installation - il n'est pas permis de vérifier le fonctionnement des ouvrants sur un produit non monté,
- si le produit ne fonctionne pas correctement après l'installation, il doit être ajusté - la nécessité d'un ajustement n'est pas un défaut du produit,
- si le produit ne peut pas être ajusté, vérifiez d'abord à nouveau les paramètres d'installation (vertical, horizontal, disposition et fixation des points d'ancrage), puis vérifiez le vitrage (les paquets de vitrage peuvent avoir bougé pendant le transport) - ce n'est qu'après ces étapes (si aucun défaut d'installation n'a été constaté) qu'une réclamation doit être déposée
- l'élimination des défauts d'installation relève de la responsabilité de l'installateur (les responsabilités du fabricant sont définies dans l'EUROGARANTIE, les critères d'installation sont définis dans les instructions d'installation).

VOLETS ROULANTS :

- les instructions d'installation des volets roulants (sous forme de pdf et/ou de vidéo) sont disponibles sur le site web d'EUROCOLOR (<https://eurocolor.com.pl/fr/telechargez-la-brochure>). Elles permettent d'évaluer l'exactitude de l'installation et ses effets sur le fonctionnement du volet (les défauts d'installation ne peuvent pas faire l'objet de réclamations - ne s'applique pas à l'installation EC),

- les volets roulants électriques ne doivent pas être actionnés immédiatement après l'installation - avant le premier démarrage, il faut effectuer l'apprentissage du moteur - le réglage des positions finales,
- tous les volets roulants nécessitent, avant la première mise en service de vérifier que les coulisses ne sont pas encrassées et qu'il n'y a pas d'autres obstacles au mouvement de l'armature (l'armature doit se déplacer librement dans la coulisse et s'enrouler),
- des portes garage doivent fonctionner en douceur (ne pas se bloquer lors de la fermeture/ouverture), - la vitesse d'ouverture n'est pas sujette à évaluation et dépend de nombreux facteurs (par exemple, la taille de la porte garage), - l'EC recommande l'utilisation de cellules photoélectriques de sécurité pour chaque porte.

3.5 Commentaires généraux sur l'évaluation du produit :

Lors de l'évaluation des menuiseries, il convient de ne pas utiliser d'autres critères que ceux adoptés pour les produits de construction (en particulier, les critères esthétiques ne doivent pas être surestimés). Plus de 70 % des problèmes de menuiserie sont dus à une mauvaise installation et/ou à un manque d'ajustement après l'installation. Les menuiseries doivent être installées par du personnel qualifié, expérimenté dans l'installation de structures de fenêtres et en tenant compte des conditions de l'environnement du bâtiment dans lequel elles sont installées.

4 DOCUMENTS, CERTIFICATS, CARACTÉRISTIQUES DE PERFORMANCE, CONDITIONS DE CONSTRUCTION :

4.1 Déclaration de performance

Au sein de l'UE, le document nécessaire pour la mise en marché des produits de construction est la déclaration de performance (ou DPC en abrégé), qui précise les niveaux ou classes de performance déclarés pour un type de produit donné.

Le règlement du Conseil de l'Europe n° 305/2011 (+574/2014) définit les règles de mise sur le marché de l'UE d'un produit de construction et les documents requis. La DPC européenne est basée sur le schéma annexé à ce règlement.

4.2 Label CE

Chaque produit soumis à des normes harmonisées (**voir point 2.1 du CTG**) est marqué d'une étiquette CE, qui contient également des informations de base permettant d'identifier le produit. L'étiquette est fabriquée dans un matériau résistant aux conditions atmosphériques (feuille). Après l'installation, l'étiquette peut être décollée du produit et apposée à l'endroit spécifié sur la EUROGARANTIE du fabricant EUROCOLOR (dernière page) - pour la traçabilité en cas de réclamations futures ou de mise en conformité.

NOTE

Les paramètres figurant sur l'étiquette peuvent différer de ceux du DPC. Cela est dû à la multitude de remplissages possibles. Le label CE contient les paramètres du produit sur lequel il est apposé.

4.2a Autres marquages de produits

D'autres marquages de produits nécessitent des accords bilatéraux et ne doivent pas interférer avec les exigences générales de l'Union européenne (non applicable aux produits vendus en dehors de l'UE).

4.3 Antivol

EC n'est pas certifié pour les produits anti-effraction (selon la norme EN1627) - la description de la ferrure "type RC1/RC2" dans Stolcad n'est donnée qu'à titre indicatif (selon la norme, l'ensemble de la construction doit être testé, les ferrures elles-mêmes ne sont pas non plus certifiées).

4.4 Certificats, documents et exigences supplémentaires

Conformément à la réglementation, l'EC n'est pas autorisée à transmettre (aux partenaires commerciaux, aux clients finaux) les documents fournis par les fournisseurs de composants (vitrages, profilés, ferrures, etc.). Dans des cas particuliers (sur la base d'accords individuels), il est possible de transmettre les documents des sous-fournisseurs, mais uniquement à titre d'information (les documents de base - DCT et confirmation de commande - sont contraignants).

Si des documents spécifiques à un projet, d'autres documents spécifiques à un marché ou des documents dans une langue autre que la langue par défaut du partenaire commercial sont nécessaires, il convient de le signaler au plus tard avant la commande (la notification lors de l'offre permettra de sélectionner un système avec des documents pertinents qui pourraient ne pas être disponibles pour le système initialement sélectionné ou qui ne seront pas disponibles au prix de l'offre initiale).

4.5 Autres exigences et attentes

Il en va de même pour les exigences de performance spécifiques et les paramètres plus élevés que ceux standard stipulés dans la déclaration de performance (notamment la résistance au vent, la statique et l'étanchéité) et la détermination des conditions d'installation du produit (zone de vent, hauteur d'installation, etc.). **EC n'est pas responsable de la non-conformité de la menuiserie résultant de manque ou incomplétude d'informations sur les documents, les exigences et les conditions d'installation/de pose, ou de la transmission de ces informations après la confirmation de la commande.**

Si le partenaire contractuel introduit des produits sur un marché autre que le marché par défaut en raison de sa localisation ou les revend à un tiers, le partenaire contractuel est entièrement responsable du respect des exigences relatives à l'introduction du produit sur le marché et de sa responsabilité envers le client (garantie, caution, etc.).

NOTE

Un produit acheté sans verre ou, par exemple, sans accessoires ne constitue PAS un produit fini au sens de la réglementation et n'est pas soumis à l'étiquetage/la déclaration (même s'il est étiqueté) - dans ce cas, la responsabilité de la mise sur le marché du produit incombe à l'assembleur.

5 RÉSUMÉ

Le choix d'un produit adapté à l'application prévue, à la construction du bâtiment et aux conditions de construction est crucial pour la satisfaction. Dans la vaste gamme de produits de l'EC, vous trouverez le produit qui répondra parfaitement à vos besoins.